



DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
Période visée : 2020-2021-2022

Service de l'évaluation - Direction des finances

TABLE DES MATIÈRES

- ❖ Mot de l'évaluateur
- ❖ Contexte entourant la confection et le dépôt de rôle
 1. Points saillants
 2. Concepts généraux en évaluation foncière
 - a) Règles de base
 - b) Méthodes d'évaluation
 - c) Date de mesure du marché et le rôle d'évaluation
 - d) Principales causes justifiant une hausse ou une baisse de l'évaluation
 - e) Données utilisées
 3. Résumé des variations par ancienne ville
 4. Résumé des variations pour l'ensemble du territoire
 5. Assiette d'application (taux variés)

MOT DE L'ÉVALUATEUR

Le 18 octobre 2019

Mesdames,
Messieurs,

Le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Lévis vous présente les faits saillants du rôle triennal 2020-2021-2022 de la ville de Lévis.

Le rôle a été déposé le 10 octobre auprès de la greffière de la Ville de Lévis. Il prendra effet le 1^{er} janvier 2020 à des fins d'imposition foncière pour les exercices financiers de 2020, 2021 2022.

Le rôle, au meilleur de mes connaissances, a été fait conformément à la Loi sur la fiscalité municipale et aux règlements qui en découlent, avec comme objectifs d'ajuster les valeurs aux conditions du marché du 1^{er} juillet 2018 et de constituer la base d'imposition foncière la plus équitable possible pour les contribuables.

MOT DE L'ÉVALUATEUR (suite)

Vous trouverez dans ce document la description du contexte et des concepts de base entourant la confection et le dépôt du rôle d'évaluation, de même qu'un sommaire des principales variations de valeurs qui en résultent.

En résumé, le dépôt du rôle 2020-2021 et 2022 permet de constater que l'assiette fiscale de la ville de Lévis s'est accrue légèrement depuis le dépôt des rôles 2017-2018-2019, en octobre 2016.

En effet, la croissance de l'assiette résultant de l'évolution des valeurs immobilières est de 2,7% par rapport aux valeurs du rôle précédent. La valeur totale des 58 191 unités d'évaluation inscrites au rôle d'évaluation atteint 20,6 G\$.

Nous espérons que ce document contribuera à bien illustrer comment est confectionné le rôle d'évaluation et dans quelle mesure ont évolué les valeurs du parc immobilier de la ville de Lévis.

L'évaluateur de la Ville de Lévis et chef du Service de l'évaluation,

Jacques Laroche, É.A., B.A.A.

CONTEXTE ENTOURANT LA CONFECTION ET LE DEPÔT DE RÔLE

Responsabilité et compétence en matière d'évaluation foncière

L'évaluation foncière est une compétence de la Ville de Lévis et cette dernière est désignée comme étant l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ).

Dans ce contexte, le mandat de confectionner, défendre et tenir à jour le rôle d'évaluation foncière est confié au Service de l'évaluation de la Ville de Lévis.

La confection du rôle est encadrée par :

- La Loi sur la fiscalité municipale et ses règlements, notamment :
 - Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale
 - Règlement sur la proportion médiane du rôle d'évaluation foncière
 - Règlement sur le rôle d'évaluation foncière
- Le manuel d'évaluation foncière du Québec
- Les normes de pratique de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

CONTEXTE ENTOURANT LA CONFECTION ET LE DEPÔT DE RÔLE (suite)

Responsabilité et compétence en matière d'évaluation foncière (suite)

La responsabilité et les pouvoirs reliés à la confection et à la tenue à jour du rôle sont confiés à l'évaluateur municipal. Ce dernier doit être membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (LFM, art. 22) et doit s'engager sous serment à remplir ses fonctions impartialement et selon la Loi (LFM, art. 30).

CONTEXTE ENTOURANT LA CONFECTION ET LE DEPÔT DE RÔLE (suite)

Cycle des rôles

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit que l'« organisme municipal responsable de l'évaluation fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière ou, selon le cas, celui de chaque municipalité locale à l'égard de laquelle il a compétence » (LFM, art.14).

Le rôle 2020-2021-2022 succède au rôle 2017-2018-2019, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019. La date de dépôt du nouveau rôle est le 10 octobre 2019. Celui-ci entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Les valeurs inscrites au rôle seront utilisées comme base d'imposition foncière pour les exercices financiers de 2020, 2021 et 2022.

1. POINTS SAILLANTS

- Le rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022 de la Ville de Lévis a été déposé le 10 octobre 2019.
- La date d'entrée en vigueur est le 1er janvier 2020.
- Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché au 1er juillet 2018.
- Les variations de valeurs représentent l'évolution du marché entre le 1er juillet 2015 et le 1er juillet 2018.
- Ces valeurs serviront de base pour le calcul des taxes municipales de 2020, 2021 et 2022.
- Le parc immobilier de la Ville de Lévis compte 58 191 unités d'évaluation.

1. POINTS SAILLANTS (suite)

- La valeur totale de ce parc immobilier (imposable et non imposable) est de 20,6 milliards \$, soit une hausse de 2,7 % par rapport au rôle précédent (6,3 % au rôle 2017-2018-2019 et 19,5 % au rôle 2014-2015-2016).
- Les variations moyennes sont les suivantes :
 - Résidences unifamiliales moyennes : -1 % (292 000\$ à 290 000 \$)
 - Condominiums : -3 % (227 000 \$ à 220 000 \$)
 - Immeubles de 4 logements et plus : 10 %
 - Immeubles commerciaux : 8 %
 - Immeubles industriels : 8 %
 - Exploitations agricoles enregistrées : 9 %
 - Terrains vagues desservis : 22 %
- On retrouve 99 propriétés unifamiliales évaluées à plus de 1 M\$ (87 en 2017 et 54 en 2014).
- Les personnes en désaccord avec leur valeur inscrite au nouveau rôle 2020-2021-2022 ont jusqu'au 30 avril 2020 pour demander une révision de leur dossier.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

a) Règles de base

La Loi sur la fiscalité municipale encadre la confection des rôles d'évaluation et dicte les règles de base à respecter, notamment :

- Le rôle indique la valeur réelle de chaque unité d'évaluation (art. 42).
- Les valeurs au rôle doivent tendre à représenter une même proportion des valeurs réelles des unités d'évaluation (art. 42).
- La valeur réelle d'une unité d'évaluation est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence, soit le prix le plus probable qui peut être payé lors d'une vente de gré à gré (art. 43).
- La valeur réelle d'une unité d'évaluation qui n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vente est établie en tenant compte du prix que son propriétaire serait justifié de payer et d'exiger s'il était à la fois l'acheteur et le vendeur, dans les conditions prévues par l'article 43 (art. 44).
- La valeur réelle est établie en tenant compte des conditions du marché qui existaient le 1^{er} juillet de l'année qui précède celle du dépôt du rôle (art. 46). Ainsi, pour le rôle 2020-2021-2022 cette date est le 1^{er} juillet 2018.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

(suite)

b) Méthodes d'évaluation

Afin d'établir la valeur marchande d'un immeuble, l'évaluateur dispose de trois méthodes d'évaluation :

1) La méthode de comparaison

- L'utilisation de la méthode de comparaison consiste à estimer le prix de vente le plus probable des immeubles portés au rôle d'évaluation en se basant sur l'observation des conditions de transactions d'immeubles similaires effectivement vendus. Considérée comme prépondérante parce qu'elle constitue un moyen de preuve directe, la méthode de comparaison produit d'excellents résultats lorsqu'elle est utilisée pour évaluer des immeubles de milieux homogènes où les ventes sont nombreuses.
- Pour le rôle 2020-2021-2022, cette méthode a été appliquée à ± 90 % des immeubles de trois logements et moins.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

(suite)

2) La méthode du revenu

- La méthode du revenu est utilisée dans le cas d'immeubles procurant un revenu à leurs propriétaires. Elle consiste à établir la valeur d'un immeuble sur la base de la capacité de ce dernier à générer des revenus nets présents et futurs. Considérée comme un moyen de preuve indirecte, la méthode du revenu repose sur l'hypothèse que la valeur d'un immeuble s'établira au montant qu'un acheteur avisé serait justifié de payer aujourd'hui, en anticipant les bénéfices monétaires futurs que lui procurerait le droit de propriété de cet immeuble.
- Pour le rôle 2020-2021-2022, cette méthode a été appliquée aux immeubles multifamiliaux, centres commerciaux, bureaux, hôtels et immeubles commerciaux.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

(suite)

3) La méthode du coût

- L'évaluation d'un immeuble, à l'aide de la méthode du coût, concerne spécifiquement l'estimation du coût de remplacement déprécié des constructions (bâtiments et améliorations au terrain), auquel s'ajoute la valeur du terrain établie par d'autres méthodes. Considérée comme un moyen de preuve indirecte, cette méthode repose sur l'hypothèse qu'un acheteur avisé ne paierait pas plus pour un immeuble que ce qui lui en coûterait pour en construire un semblable.
- Pour le rôle 2020-2021-2022, cette méthode a été appliquée pour établir la valeur des immeubles industriels et institutionnels.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

(suite)

c) Date de mesure du marché et les rôles d'évaluation

- Il est important de faire la distinction entre l'évaluation foncière de chaque propriété telle qu'elle est fixée dans le nouveau rôle triennal et les prix de vente pratiqués actuellement sur le marché immobilier.
- Au rôle 2017-2018-2019 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, l'évaluation foncière qui s'y trouve avait été fixée en fonction du marché immobilier à la date de référence du 1^{er} juillet 2015, soit 50 mois plus tôt. Quant à l'évaluation foncière figurant au nouveau rôle 2020-2021-2022 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, elle a été fixée à la date de référence du 1^{er} juillet 2018, soit avec 18 mois de retard sur le marché immobilier au moment de son entrée en vigueur en janvier 2020.
- Compte tenu de ces particularités d'origines législatives, on doit donc retenir que le rôle d'évaluation foncière est un outil de mesure fiscal et qu'il n'est pas le reflet des prix pratiqués actuellement sur le marché immobilier.
- Cette distinction doit être véhiculée le plus souvent et le plus largement possible.
- C'est donc en se référant au marché en date du 1^{er} juillet 2018 que chaque contribuable doit s'interroger sur la justesse de l'évaluation foncière de sa propriété telle qu'elle apparaît au nouveau rôle triennal. De plus, il doit considérer son immeuble comme un tout et valider la valeur globale lorsque l'immeuble est construit.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

(suite)

d) Principales causes justifiant une hausse ou une baisse de l'évaluation

- Fluctuations du marché immobilier entre les deux dates de référence à ce marché, soit entre le 1^{er} juillet 2015 et le 1^{er} juillet 2018, qu'il s'agisse de hausses ou de baisses constatées pour certains types de propriétés.
- Cumul des permis de construction qui, pris individuellement, n'ont aucune incidence mesurable sur la valeur mais qui, avec le temps, en s'accumulant, peuvent avoir un effet de rajeunissement sur la propriété et par conséquent entraîner une hausse de sa valeur.
- Prise en compte des rénovations effectuées aux propriétés et constatées lors de l'inspection systématique de ces propriétés afin de rétablir l'équité fiscale.
- Constatation, toujours lors de l'inspection systématique, de la détérioration et/ou du manque d'entretien de certaines propriétés.
- Situation locative améliorée, par exemple, après des années de pertes de loyers ou inversement, situation locative détériorée avec des taux de vacance plus élevés que la moyenne et de façon continue.

2. CONCEPTS GÉNÉRAUX EN ÉVALUATION FONCIÈRE

(suite)

e) Les données utilisées

- Les données du marché immobilier proviennent de quelque 9 970 actes de vente survenus sur le territoire de la Ville entre janvier 2016 et mai 2019.
- Les données économiques proviennent de différentes sources dont le marché immobilier et les questionnaires transmis à plus de 2 823 propriétaires immobiliers dans le but d'obtenir les revenus et les dépenses des immeubles locatifs générant près de 17 000 données à analyser.

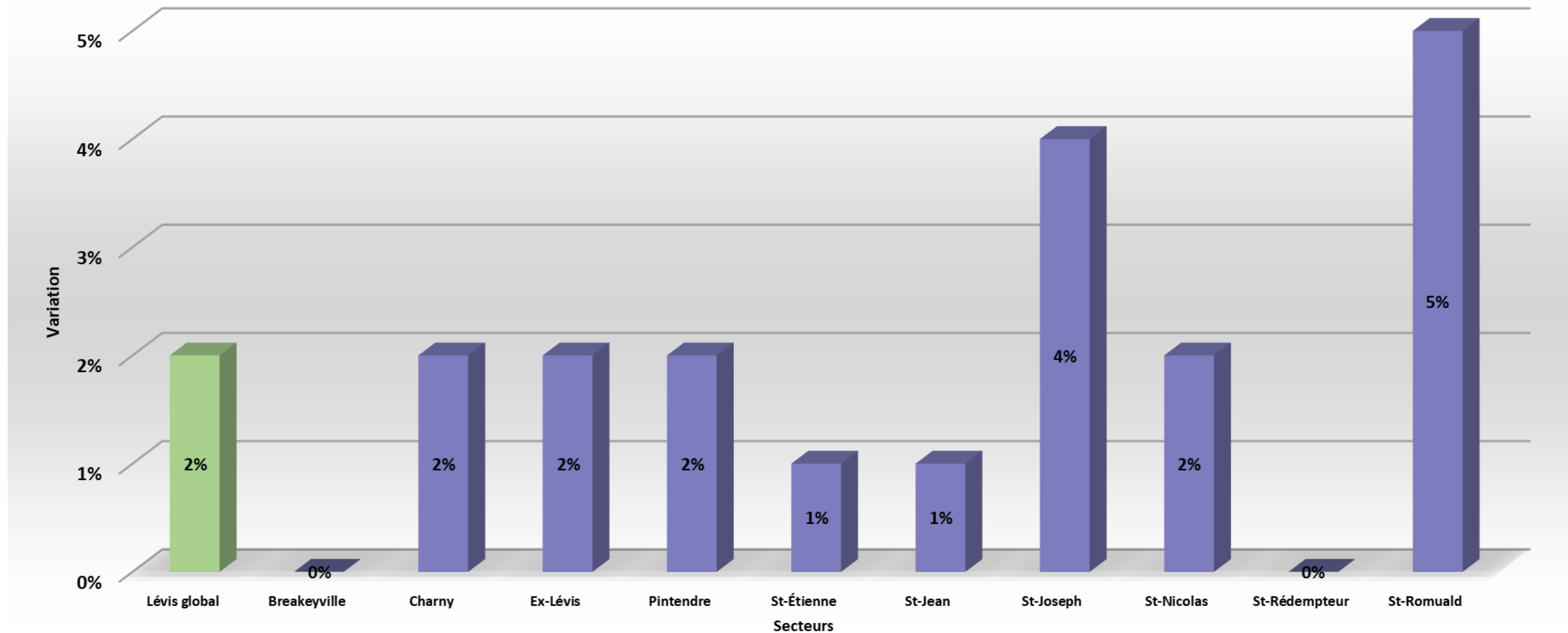
3. RÉSUMÉ DES VARIATIONS PAR ANCIENNE VILLE

Valeurs imposables

Secteurs	Valeurs totales rôle 2020	Valeurs totales rôle 2017	Variation %
Lévis global	18 938 767 032 \$	18 532 389 550 \$	2%
Breakeyville	756 571 000 \$	755 777 000 \$	0%
Charny	941 382 700 \$	921 762 400 \$	2%
Ex-Lévis	6 314 450 932 \$	6 164 552 050 \$	2%
Pintendre	871 713 000 \$	850 783 100 \$	2%
St-Étienne	1 148 097 900 \$	1 136 071 100 \$	1%
St-Jean	1 946 634 400 \$	1 929 497 400 \$	1%
St-Joseph	202 946 200 \$	196 070 400 \$	4%
St-Nicolas	3 607 127 000 \$	3 527 793 800 \$	2%
St-Rédempteur	862 817 200 \$	862 833 800 \$	0%
St-Romuald	2 287 026 700 \$	2 187 248 500 \$	5%

3. RÉSUMÉ DES VARIATIONS PAR ANCIENNE VILLE

(suite)
Valeurs imposables



3. RÉSUMÉ DES VARIATIONS PAR ANCIENNE VILLE

(suite)

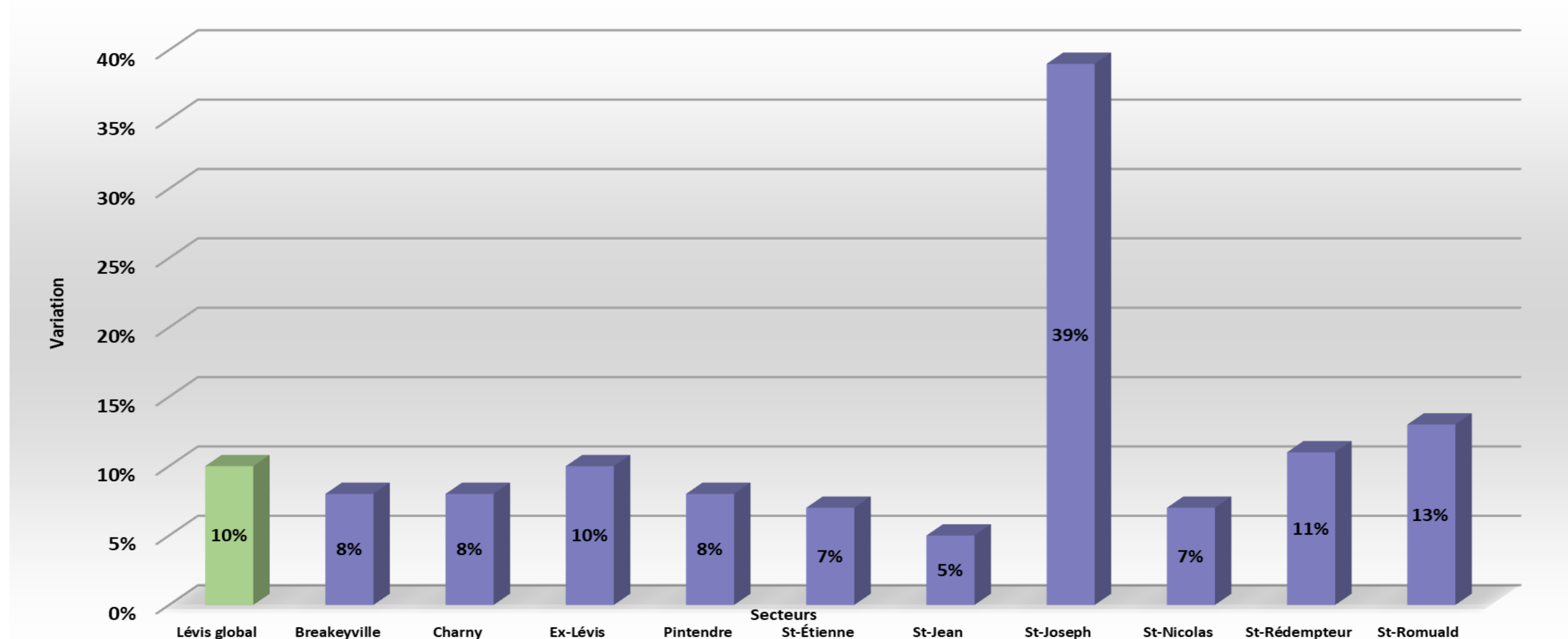
Valeurs non imposables

Secteurs	Valeurs totales rôle 2020	Valeurs totales rôle 2017	Variation %
Lévis global	1 636 561 768 \$	1 493 402 450 \$	10%
Breakeyville	34 745 400 \$	32 217 200 \$	8%
Charny	179 056 200 \$	165 997 800 \$	8%
Ex-Lévis	777 938 268 \$	707 035 550 \$	10%
Pintendre	29 970 600 \$	27 844 700 \$	8%
St-Étienne	51 624 500 \$	48 251 000 \$	7%
St-Jean	100 096 000 \$	94 893 200 \$	5%
St-Joseph	3 742 900 \$	2 696 000 \$	39%
St-Nicolas	152 458 200 \$	141 936 100 \$	7%
St-Rédempteur	39 052 100 \$	35 160 700 \$	11%
St-Romuald	267 877 600 \$	237 370 200 \$	13%

3. RÉSUMÉ DES VARIATIONS PAR ANCIENNE VILLE

(suite)

Valeurs non imposables



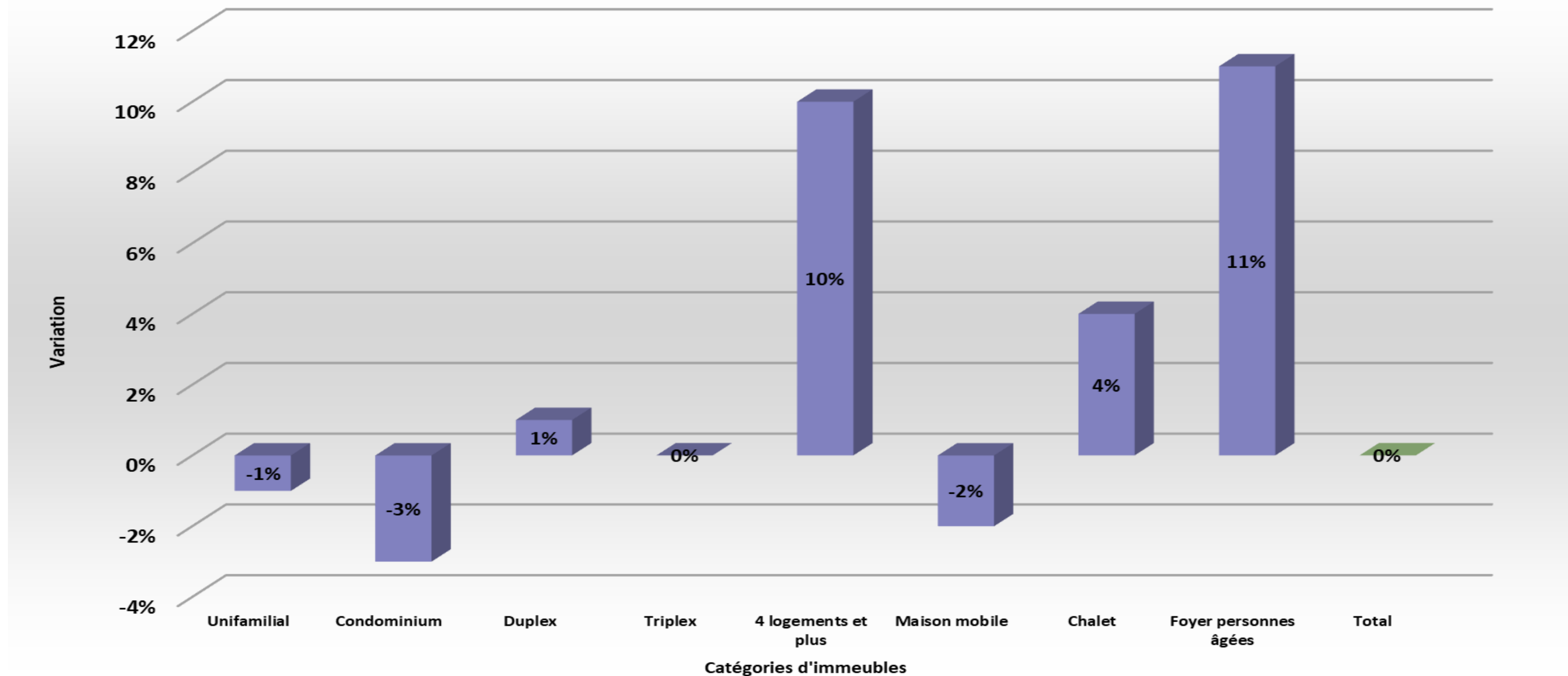
4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Valeurs résidentielles par catégories d'immeubles

Catégories d'immeubles	Valeurs totales rôle 2020	Valeurs totales rôle 2017	Variation %
Unifamilial	10 603 859 100 \$	10 699 934 100 \$	-1%
Condominium	1 036 086 400 \$	1 068 486 900 \$	-3%
Duplex	899 094 400 \$	893 724 200 \$	1%
Triplex	262 194 000 \$	263 203 600 \$	0%
4 logements et plus	1 567 810 100 \$	1 431 249 450 \$	10%
Maison mobile	135 938 500 \$	138 849 700 \$	-2%
Chalet	50 662 000 \$	48 691 700 \$	4%
Foyer personnes âgées	395 921 700 \$	357 225 300 \$	11%
Total	14 951 566 200 \$	14 901 364 950 \$	0%
Résidence unifamiliale moyenne	289 600 \$	292 200 \$	-1%

4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (suite)

Valeurs résidentielles par catégories d'immeubles



4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU

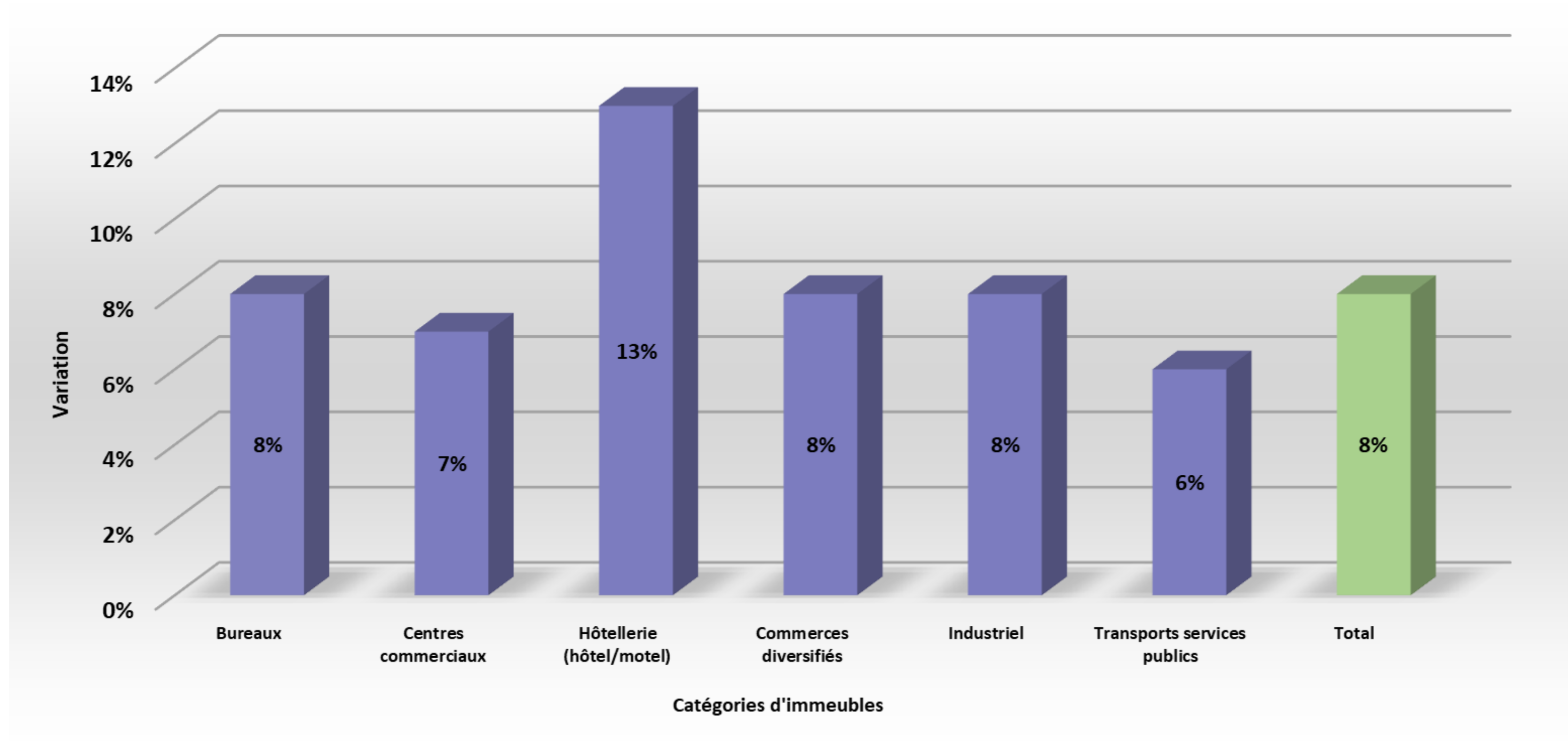
TERRITOIRE (suite)

Valeurs imposables non résidentielles par catégories d'immeubles

Catégories d'immeubles	Valeurs totales rôle 2020	Valeurs totales rôle 2017	Variation %
Bureaux	854 182 432 \$	791 498 200 \$	8%
Centres commerciaux	633 344 200 \$	594 201 600 \$	7%
Hôtellerie (hôtel/motel)	83 845 900 \$	74 428 900 \$	13%
Commerces diversifiés	687 758 700 \$	635 211 800 \$	8%
Industriel	481 716 400 \$	445 585 100 \$	8%
Transports services publics	238 055 800 \$	225 540 700 \$	6%
Total	2 978 903 432 \$	2 766 466 300 \$	8%

4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Valeurs imposables non résidentielles par catégories d'immeubles



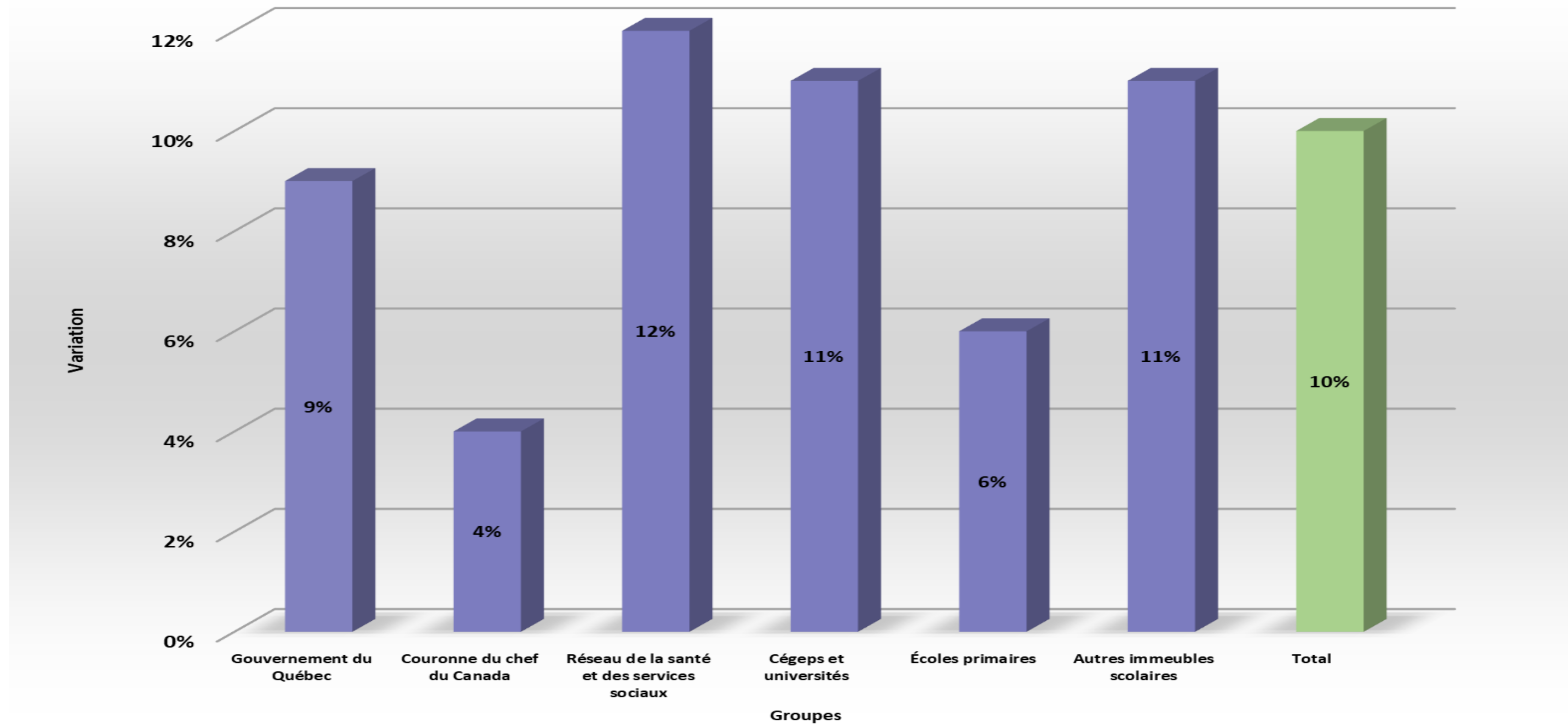
4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (suite)

Valeurs compensables

Groupes	Valeurs totales rôle 2020	Valeurs totales rôle 2017	Variation %
Gouvernement du Québec	7 995 400 \$	7 323 500 \$	9%
Couronne du chef du Canada	24 142 800 \$	23 116 120 \$	4%
Réseau de la santé et des services sociaux	299 233 900 \$	266 809 300 \$	12%
Cégeps et universités	129 972 600 \$	117 013 700 \$	11%
Écoles primaires	143 977 800 \$	135 261 000 \$	6%
Autres immeubles scolaires	272 487 300 \$	246 441 600 \$	11%
Total	877 809 800 \$	795 965 220 \$	10%

4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (suite)

Valeurs compensables



4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU

TERRITOIRE (suite)

Répartitions de la variation des valeurs

% de variation	Nombre de dossiers	% selon le nombre de dossiers
-50 % et moins	91	0,2 %
-40 % à -49 %	22	0,0 %
-30 % à -39 %	42	0,1 %
-20 % à -29 %	133	0,2 %
-10 % à -19 %	2 080	3,6 %
-1 % à -9 %	24 942	42,9 %
0 %	7 461	12,8 %

Nombre de dossiers	
Grand total	58 191

4. RÉSUMÉ DES VARIATIONS POUR L'ENSEMBLE DU

TERRITOIRE (suite)

Répartitions de la variation des valeurs (suite)

% de variation	Nombre de dossiers	% selon le nombre de dossiers
1 % à 9 %	18 441	31,7 %
10 % à 19 %	2 682	4,6 %
20 % à 29 %	937	1,6 %
30 % à 39 %	376	0,6 %
40 % à 49 %	192	0,3 %
50 % et plus	792	1,4 %
Total	58 189	100 %

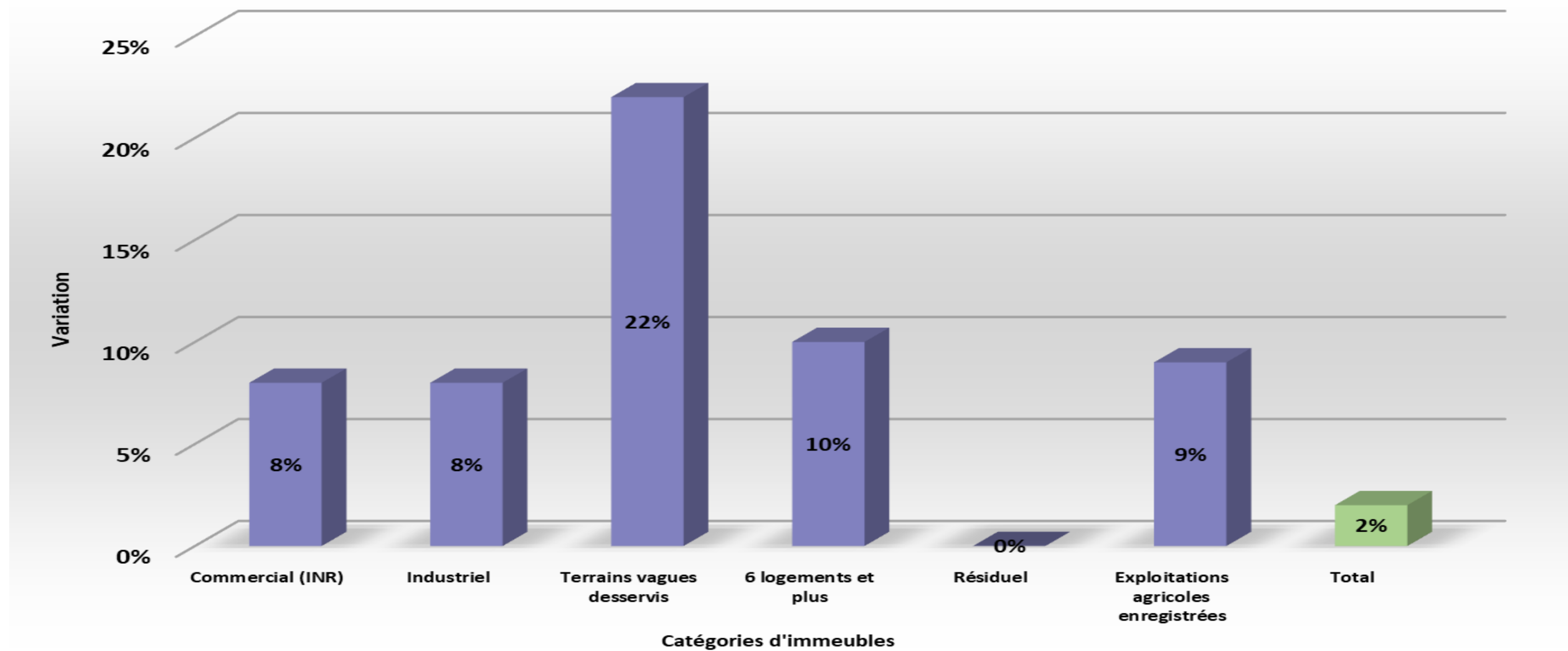
5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS)

Variations par catégories d'immeubles

Catégories d'immeubles	Assiette d'application rôle 2020	Assiette d'application rôle 2017	Variation %
Commercial (INR)	2 579 377 164 \$	2 395 101 007 \$	8%
Industriel	485 212 890 \$	449 772 520 \$	8%
Terrains vagues desservis	386 175 600 \$	315 903 900 \$	22%
6 logements et plus	1 617 323 603 \$	1 473 233 601 \$	10%
Résiduel	13 784 805 441 \$	13 820 369 642 \$	0%
Exploitations agricoles enregistrées	117 796 634 \$	108 254 900 \$	9%
Total	18 970 691 332 \$	18 562 635 570 \$	2%

5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

Variations par catégories d'immeubles



5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

Commercial

Secteurs	Rôle 2020	Rôle 2017	Variation %
Lévis global	2 579 377 164 \$	2 395 101 007 \$	8%
Breakeyville	25 800 535 \$	24 304 920 \$	6%
Charny	86 375 190 \$	81 848 175 \$	6%
Ex-Lévis	1 154 320 917 \$	1 074 486 721 \$	7%
Pintendre	83 350 099 \$	73 494 563 \$	13%
St-Étienne	65 991 684 \$	59 805 727 \$	10%
St-Jean	136 748 499 \$	128 824 123 \$	6%
St-Joseph	7 079 580 \$	6 492 711 \$	9%
St-Nicolas	497 844 850 \$	466 274 373 \$	7%
St- Rédempteur	23 624 352 \$	19 902 023 \$	19%
St-Romuald	498 241 458 \$	459 667 674 \$	8%

5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

Industriel

Secteurs	Rôle 2020	Rôle 2017	Variation %
Lévis global	485 212 890 \$	449 772 520 \$	8%
Breakeyville	3 529 060 \$	3 715 120 \$	-5%
Charny	12 581 500 \$	11 298 400 \$	11%
Ex-Lévis	139 787 150 \$	132 675 150 \$	5%
Pintendre	24 178 250 \$	20 738 050 \$	17%
St-Étienne	3 248 000 \$	3 147 900 \$	3%
St-Jean	14 636 800 \$	12 854 900 \$	14%
St-Joseph	0 \$	0 \$	
St-Nicolas	75 245 030 \$	71 424 150 \$	5%
St- Rédempteur	0 \$	0 \$	
St-Romuald	212 007 100 \$	193 918 850 \$	9%

5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

Terrains vagues desservis

Secteurs	Rôle 2020	Rôle 2017	Variation %
Lévis global	386 175 600 \$	315 903 900 \$	22%
Breakeyville	16 634 300 \$	15 153 800 \$	10%
Charny	10 715 400 \$	9 046 800 \$	18%
Ex-Lévis	143 951 800 \$	115 904 600 \$	24%
Pintendre	24 239 100 \$	21 688 200 \$	12%
St-Étienne	16 623 200 \$	14 429 900 \$	15%
St-Jean	8 950 000 \$	7 206 400 \$	24%
St-Joseph	5 455 900 \$	5 457 400 \$	0%
St-Nicolas	108 159 200 \$	86 313 300 \$	25%
St- Rédempteur	2 146 100 \$	1 909 300 \$	12%
St-Romuald	49 300 600 \$	38 794 200 \$	27%

5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

6 logements et plus

Secteurs	Rôle 2020	Rôle 2017	Variation %
Lévis global	1 617 323 603 \$	1 473 233 601 \$	10%
Breakeyville	19 834 600 \$	17 627 000 \$	13%
Charny	133 622 324 \$	126 934 300 \$	5%
Ex-Lévis	786 114 430 \$	719 861 733 \$	9%
Pintendre	80 094 000 \$	72 489 500 \$	10%
St-Étienne	27 928 100 \$	24 099 800 \$	16%
St-Jean	35 779 400 \$	33 691 700 \$	6%
St-Joseph	0 \$	0 \$	
St-Nicolas	214 112 455 \$	191 052 288 \$	12%
St- Rédempteur	12 768 300 \$	11 517 800 \$	11%
St-Romuald	307 069 994 \$	275 959 480 \$	11%

5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

Résiduel

Secteurs	Rôle 2020	Rôle 2017	Variation %
Lévis global	13 784 805 441 \$	13 820 369 642 \$	0%
Breakeyville	688 705 705 \$	693 270 560 \$	-1%
Charny	701 650 686 \$	695 893 425 \$	1%
Ex-Lévis	4 102 885 935 \$	4 135 340 666 \$	-1%
Pintendre	635 842 751 \$	639 689 187 \$	-1%
St-Étienne	1 024 969 182 \$	1 025 768 373 \$	0%
St-Jean	1 728 254 601 \$	1 725 670 977 \$	0%
St-Joseph	180 599 420 \$	175 175 489 \$	3%
St-Nicolas	2 674 304 065 \$	2 678 434 389 \$	0%
St- Rédempteur	824 655 648 \$	829 846 177 \$	-1%
St-Romuald	1 222 937 448 \$	1 221 280 396 \$	0%

5. ASSIETTE D'APPLICATION (TAUX VARIÉS) (suite)

Exploitations agricoles enregistrées

Secteurs	Rôle 2020	Rôle 2017	Variation %
Lévis global	117 796 634 \$	108 254 900 \$	9%
Breakeyville	2 067 400 \$	1 706 100 \$	21%
Charny	0 \$	0 \$	
Ex-Lévis	7 588 600 \$	5 758 400 \$	32%
Pintendre	24 226 700 \$	22 896 200 \$	6%
St-Étienne	9 753 934 \$	9 187 800 \$	6%
St-Jean	22 265 300 \$	21 249 500 \$	5%
St-Joseph	9 830 400 \$	8 955 700 \$	10%
St-Nicolas	42 064 300 \$	38 501 200 \$	9%
St-			
Rédempteur	0 \$	0 \$	
St-Romuald	0 \$	0 \$	



Merci !